



**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**  
**du Comité Syndical N°05/10/2022**

Nombre de membres : 10  
Présents : 09  
Votants : 10  
Pour : 10  
Contre : 0  
Abstention : 0

*Séance du Comité Syndical*  
*Le 06 octobre 2022*  
*à Montbonnot-Saint-Martin*

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni publiquement en session ordinaire dans la salle du conseil de la Mairie de Montbonnot-Saint-Martin, sous la Présidence de M. Gilles FARRUGIA, Président,

**Date de la convocation :** 29-09-2022

**Date d'affichage :** 13-10-2022

**Titulaires Présents :** M. FARRUGIA,  
Mmes BESSON, FLAMAND,  
MM. BONNET, FEROTIN,  
Mme MARTIN-BLOCH  
MM. DEGRANGE, DURET, OLLEON,

**Pouvoirs :** M. BENOIT à Mme FLAMAND

La séance est ouverte, M. Dominique BONNET est nommé Secrétaire de séance :

**OBJET : FINANCES – Inventaire – Vestiaires Honneurs et parking – Complexe François Régis Bériot.**

F. OLLÉON, rapporteur fait l'exposé suivant :

En 2022 le SIZOV a construit un bâtiment comprenant des vestiaires-douches, une salle de réunion, bureaux, infirmerie, sanitaires publics etc. ainsi que 15 places de parkings sur l'ensemble du complexe François-Régis Bériot dans le cadre d'un bail à construction avec la Commune de Saint-Ismier.

A l'issue du bail à construction en 2022, afin d'envisager la poursuite de l'entretien et l'aménagement dans le cadre des compétences du SIZOV, la Commune de Saint-Ismier et le SIZOV décident de conserver les vestiaires et les 15 places de parking dans la comptabilité du SIZOV au titre de la mise à disposition, pour poursuivre la gestion exclusive des équipements.

Cette mise à disposition de plein droit, spécifique aux transferts de compétence entre les Communes et les Intercommunalités, a pour caractéristique d'être gratuite et de transférer automatiquement au bénéficiaire de la mise à disposition « l'ensemble des obligations du propriétaire » Article L. 1321-2 du CGCT.

Il convient de mettre à jour notre inventaire par des écritures d'ordre budgétaire suivantes :

BUDGET GÉNÉRAL - M 14

RÉGULARISATION comptes 217xxx - Opérations d'ordre budgétaire

ID - 041 Compte 21745			IR - 041 Compte 2145		
Inventaire	objet		Inventaire	objet	
86	Aménagements Parkings	157 326,71 €	86	Aménagements Parkings	157 326,71 €
94	Réhabilitation terrain	219 444,11 €	94	Réhabilitation terrain	219 444,11 €
98	Réhabilitation vestiaires visiteurs	32 485,68 €	98	Réhabilitation vestiaires visiteurs	32 485,68 €
110	Réhabilitation stabilisé	65 647,55 €	110	Réhabilitation stabilisé	65 647,55 €
6	Aménagement terrain	341 158,14 €			
TOTAL		<b>816 062,19 €</b>	TOTAL		<b>474 904,05 €</b>

ID - 041 Compte 21741			IR - 041 Compte 21318		
Inventaire	objet		Inventaire	objet	
63BIS	Vestiaires Honneurs	722 568,97 €	6	Aménagement terrain	341 158,14 €
TOTAL		<b>722 568,97 €</b>	63BIS	Vestiaires Honneurs	722 568,97 €
			TOTAL		<b>1 063 727,11 €</b>

ID - 040 Compte 28145			IR - 040 Compte 281745		
Inventaire	objet		Inventaire	objet	
86	Aménagements Parkings	136 344,00 €	86	Aménagements Parkings	136 344,00 €
94	Réhabilitation terrain	190 190,00 €	94	Réhabilitation terrain	190 190,00 €
98	Réhabilitation vestiaires visiteurs	28 158,00 €	98	Réhabilitation vestiaires visiteurs	28 158,00 €
110	Réhabilitation stabilisé	29 538,00 €	110	Réhabilitation stabilisé	29 538,00 €
TOTAL		<b>384 230,00 €</b>	TOTAL		<b>384 230,00 €</b>

FD - 042 Compte 6811			FR - 042 Compte 7811		
Inventaire	objet		Inventaire	objet	
86	Aménagements Parkings	136 344,00 €	86	Aménagements Parkings	136 344,00 €
94	Réhabilitation terrain	190 190,00 €	94	Réhabilitation terrain	190 190,00 €
98	Réhabilitation vestiaires visiteurs	28 158,00 €	98	Réhabilitation vestiaires visiteurs	28 158,00 €
110	Réhabilitation stabilisé	29 538,00 €	110	Réhabilitation stabilisé	29 538,00 €
TOTAL		<b>384 230,00 €</b>	TOTAL		<b>384 230,00 €</b>

**2 307 091,16 €**

**2 307 091,16 €**

Bien que sans incidence sur les résultats de la collectivité, ces écritures de régularisations doivent être autorisées par une décision de l'assemblée délibérante.

Le Comité syndical, à l'Unanimité, **DONNE son ACCORD et AUTORISE** le Trésorier à comptabiliser les écritures de régularisation.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.  
 POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
 Montbonnot-Saint-Martin, le 6 octobre 2022

LE PRESIDENT

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Gilles FARRUGIA.

Dominique BONNET


